

5628/26

Acquisition par notre intermédiaire  
d'un tabl., à la galerie Giroux,  
pour le Musée de Anvers.

Le Braekeler "accessoire".

mars 1925



KONINKLIJK MUSEUM VAN SCHOONE KUNSTEN ANTWERPEN  
★  
MUSEE ROYAL DES BEAUX-ARTS ANVERS

G/2.

Anvers, le 9 mars 1925.

Monsieur DE METER  
Musée royal des Beaux-Arts  
B R U X E L L E S .

Cher Monsieur,

Je suis en possession de votre lettre du 6 mars, et de la lettre de Mme Vve Giroux du 4 mars, que vous avez bien voulu me confier. Je vous remercie bien vivement de votre obligeante intervention. Quant au fond de l'affaire, il sera traité par la Commission du Musée qui s'est mise en rapport avec Mme Vve Giroux.

Agréez, cher Monsieur l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Conservateur,

*Art. Cornette*

Bruxelles le 6 mars 1925.

Madame,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 4 courant. Je n'ai été désigné que comme mandataire du Musée des Beaux-Arts d'Anvers pour l'achat au cours de la vente de lundi dernier du tableau portant le N° 92 de votre catalogue; ce tableau n'ayant pas été adjugé au cours de cette séance, mon rôle est donc terminé. En conséquence, je transmets votre lettre du 4 mars à M. le Conservateur du Musée des Beaux-Arts d'Anvers, avec lequel vous entrez directement en correspondance.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Comptable,

A Madame Vve G. Giroux,  
43 Boulevard du Régent,  
BRUXELLES.

*1 annexe  
recommandée*

Bruxelles, le 6 mars 1925.

Monsieur le Conservateur,

Nous avons l'honneur de vous transmettre la lettre ci-jointe par laquelle la maison Giroux vous reconnaît adjudicataire du tableau de De Braekeleer pour une somme de 34.000 francs, donc mille francs en dessous de la limite fixée par votre télégramme de lundi.

Vous voudrez donc bien directement vous mettre en rapport avec la maison Giroux, notre rôle ne s'étant borné qu'à vous représenter à la séance de la vente publique.

Agréez, Monsieur le Conservateur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Comptable,

A Monsieur A. CORNETT,  
Conservateur des Musée des Beaux-Arts d'Anvers.

*de*



KONINKLIJK MUSEUM VAN SCHOONE KUNSTEN ANTWERPEN  
★  
MUSEE ROYAL DES BEAUX-ARTS ANVERS

G/2.

Anvers, le 3 mars 1925.

Monsieur FIERENS - GEVAERT

Musée royal des Beaux-Arts - rue du Musée.

B R U X E L L E S .

Mon cher Collègue,

J'ai bien reçu votre télégramme hier soir; en attendant la lettre promise je me hâte de vous remercier bien vivement d'avoir bien voulu avoir tant de complaisance et d'exactitude, représenté le Musée royal d'Anvers. L'affaire n'a pas réussi, mais cela n'a pas dépendu de vous. Je suis toutefois content que nous ayons pu, grâce à vous, tenté un effort sérieux pour acquérir cette oeuvre intéressante. Je souhaite vivement pouvoir vous obliger à mon tour.

Veillez croire, mon cher Collègue, à mes sentiments bien reconnaissants et dévoués.

Le Conservateur,

*Art Bonnet*

*M. Lees m'a téléphoné ce matin. Je me mettrai en rapport avec la maison G. Je ne désespère pas.*



KONINKLIJK MUSEUM VAN SCHOONE KUNSTEN ANTWERPEN  
★  
MUSEE ROYAL DES BEAUX-ARTS ANVERS

G/2.

Anvers, le 3 mars 1925.

Monsieur Arthur LAES  
Secrétaire du Musée royal de Bruxelles  
B R U X E L L E S .

Cher Monsieur,

Puisque vous avez été si bon d'être l'intermédiaire entre la Maison Giroux et moi, je vous serais très reconnaissant, si vous vouliez bien faire savoir à Mme Giroux ou à son représentant, que la Commission du Musée royal d'Anvers veut bien consentir à donner pour les accessoires de de Braekeleer la somme de trente mille (30.000) francs. C'est là sa dernière offre.

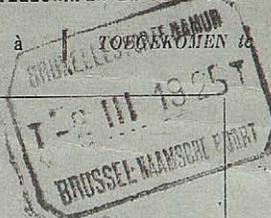
Merci d'avance, cher Monsieur et croyez moi

Sincèrement vôtre,

Conservateur.

ADMINISTRATION  
DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES  
BEHEER VAN TELEGRAFEN EN TELEFONEN

ARRIVÉ à



à h.  
te u.

TÉLÉGRAMME



TELEGRAM

FIERENS GEVAERT  
R SOUVERAINE 99 BR

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique (Loi du 1<sup>er</sup> mars 1851, art. 6).

Luidens art. 6 van de wet van 1 Maart 1851, is de Staat geenszins verantwoordelijk voor den dienst van de private telegrammen.

Indications de service les plus usitées inscrites éventuellement en tête de l'adresse, en toutes lettres ou en abrégé :  
Meest voorkomende dienstaanwijzingen die, desgevallend, voluit of verkort bovenaan het adres worden geschreven :

D { Télég. urgent  
Dringend teleg.

RP { Réponse payée  
Antwoord betaald

XP { Exprès payé  
Bode betaald

PC

{ Télég. avec accusé de réception télégraphique  
Teleg. met kennisgeving van ontvangst telegraaf

PCP

{ Télég. avec accusé de réception postal  
Teleg. met kennisgeving van ontvangst post

Déposé à  
Afgegeven te

-+- ANVERS 3021 30 11/43 =

N

= EMPECHE ASSISTER VENTE BLANC GARIN VEUILLEZ REPRESENTER  
MUSEE D ANVERS EVENTUELLEMENT ACHETEUR DE BRAECKELEER  
ACCESSOIRES PROVISIONS CUISINE LIMITE TRENT CINQ MILLE  
FRANCS REMERCIMENTS = CORNETTE +